



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 3 et 4 décembre 2024

Retour sur la session des 3 et 4 décembre 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[Ordre du jour de la session des 3 et 4 décembre 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Budget de l'État pour l'exercice 2025 et plan financier et des tâches 2026-2028:

Projet de budget pour l'exercice 2025 et rapports du Conseil d'État et de la commission des finances à l'appui ([24.040 tome 1](#) [24.040 tome 2](#) [24.040com](#))

Pour un État fort qui s'engage pour que chacun et chacune puisse vivre dignement

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,

Les finances publiques ne sont définitivement pas une science exacte. En effet, comme chaque année, alors que nous avons toutes et tous le même budget et les mêmes données sous les yeux, l'appréhension que nous faisons de la situation financière du canton varie presque du tout au tout à la fois entre les groupes politiques et avec le Conseil d'État. Ces divergences apparaissent clairement à la lecture du rapport de la commission des finances et sont bien sûr en partie le fruit des convictions et des priorités politiques différentes qui animent nos partis respectifs.

Mais il faut également relever que répondre à la question « comment se portent les finances cantonales et quelles en sont les perspectives ? » n'est pas un exercice aisé. En effet, le résultat affiché d'un budget est généralement au moins autant le reflet des variations des réserves ou d'apports extraordinaires que de la réalité de la situation des finances cantonales. De plus, il est particulièrement complexe de distinguer les variations financières conjoncturelles des éléments plus structurels. En la matière, lorsque nous nous interrogeons longuement sur l'évolution de la conjoncture et de son impact sur les prévisions de recettes fiscales pour les années à venir...j'aime me rappeler de la citation, bien connue des économistes, selon laquelle « Dieu a créé les prévisionnistes économiques uniquement afin de rendre les astrologues plus respectables »...

Il semble néanmoins au groupe socialiste que nous pouvons raisonnablement, en restant aussi objectifs que possible, tirer certains constats du budget qui nous est



présenté. Après des comptes 2023 présentant un bénéfice de 56 millions avant attributions extraordinaires, le budget 2025 confirme la bonne santé des finances cantonales. À ce titre, le résultat positif de 29.9 millions réjouit le groupe socialiste. Il en résulte bien sûr de la conjoncture économique favorable sur plusieurs aspects, mais également des opérations de consolidation des finances de l'État effectuées depuis plusieurs années.

Cette situation est d'autant plus positive que les mécanismes financiers anticycliques mis en place par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil impliquent l'attribution de 20.5 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux dans le cadre du budget 2025. Autrement dit : la situation conjoncturelle est suffisamment bonne pour que l'État verse un montant de 20.5 millions dans des réserves, qui seront utilisées pour compenser des diminutions de revenus fiscaux à l'avenir.

Dans cette situation, le groupe socialiste plaide pour un État fort qui soit en mesure de relever les grands défis de la société dans laquelle nous nous trouvons.

Nous voulons un État fort qui s'engage pour que chacun et chacune puisse vivre dignement. L'inflation et la vie chère poussent de nombreuses familles dans des situations intenable. Les primes d'assurance maladie, les prix des biens courants, les loyers, les frais de garde... tout ne fait qu'augmenter alors que les salaires ne suivent pas. Dans ce contexte, le groupe socialiste veut que les efforts soient intensifiés pour soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires. Cela se traduit notamment par une augmentation des subsides d'assurance maladie, ce pour quoi nous nous battons année après année au sein de ce parlement, et qui est repris dans le compromis trouvé par la commission des finances sur lequel nous nous prononcerons tout à l'heure.

Dans la même optique, une pleine indexation des salaires de la fonction publique et parapublique est pour nous absolument nécessaire. Les enveloppes prévues dans le cadre du budget pour permettre cette pleine indexation devront donc impérativement être utilisées par les institutions notamment dans le domaine de la santé et du social.

Nous voulons un État fort qui investit massivement pour la transition écologique et sociale de notre économie. C'est pourquoi nous nous réjouissons du montant élevé et en nette progression des investissements présentés dans le budget. Ceux-ci doivent permettre à l'État d'être exemplaire, par exemple dans l'assainissement énergétique de ses bâtiments, d'investir dans des infrastructures de qualité notamment en matière de mobilité et de soutenir des activités économiques durables.

Nous voulons un État fort qui s'engage pour le bien-être au quotidien de la population neuchâteloise. C'est pourquoi nous nous réjouissons des mesures contenues dans le budget notamment en matière de lutte contre les violences conjugales ainsi que des



Nouvelles du Grand Conseil

mesures supplémentaires proposées par la commission des finances concernant la santé mentale des jeunes et de soutien à l'activité sportive.

Nous voulons enfin un État fort et des communes fortes qui peuvent s'appuyer sur des finances solides. En ce sens, une majorité du groupe socialiste est sceptique quant à la baisse fiscale telle que proposée par le Conseil d'État.

En particulier, nous entendons l'appel de nombreuses communes qui nous demandent de ne pas décider aujourd'hui pour elle de baisses fiscales qui ne tiendraient pas compte de leur situation. Nous citons ici la résolution reçue du Conseil général de la ville de La Chaux-de-Fonds, acceptée à l'unanimité du législatif communal, qui considère que, je cite « *cette proposition, au vu des conséquences directes sur l'équilibre budgétaire de notre Commune, aurait dû faire de la part du Canton l'objet d'un dialogue concerté avec les communes, ce qui n'a pas été le cas* ».

Que cela soit dit : notre groupe est favorable à ce que de l'argent soit redistribué à la population si les finances cantonales le permettent. Toutefois, cela ne peut se faire sans véritable débat politique, sans considérations sociales, sans possibilité pour les commissions parlementaires de faire des contre-propositions et sans tenir compte de la situation des communes. Mais nous reviendrons de manière plus détaillée sur ces éléments dans le cadre du débat sur les projets de lois, de décrets et des amendements.

Sur la base de ces positions qui ont guidé l'attitude du groupe socialiste dans le cadre des travaux parlementaires, accepterons l'entrée en matière ainsi que le budget 2025 dans sa version améliorée par l'amendement de la commission des finances.

En conclusion, nous remercions d'avance le Conseil d'État et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration cantonale et des institutions parapubliques pour leur engagement et pour le service qui sera déployé en faveur de la population neuchâteloise durant l'année 2025. »

Les résultats des votes des amendements et des projets de lois et de décrets figurent dans [ce tableau](#). Le Décret concernant le budget de l'État pour l'exercice 2025 a été accepté à l'unanimité.



Affaire Admed : interpellation urgente ([24.213 24.200](#))

La pointe émergée de l'iceberg ?

Le député Karim Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs ,

Une nouvelle série de révélations vient secouer la gestion du laboratoire Admed et soulève des interrogations légitimes sur les pratiques de gouvernance et de surveillance. Ces révélations nécessitent des clarifications urgentes de la part du Conseil d'État afin que nous puissions garantir une transparence totale et prévenir toute dérive potentielle. En premier lieu, il est essentiel d'évoquer la question du conflit d'intérêts potentiel entre le Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe) et Admed, notamment en ce qui concerne la codirectrice du RHNe, qui est également présidente d'Admed. Un croisement aussi évident dans les organes directeurs de ces deux entités doit-il être accepté ? Dans une situation aussi délicate, nous devons nous interroger sur la pertinence du modèle de gouvernance actuel d'Admed. N'est-il pas urgent de prendre des mesures pour éviter toute forme de dépendance excessive entre ces structures publiques et privées ?

Ensuite, concernant le départ du directeur d'Admed, plusieurs questions demeurent sans réponse. Le Conseil d'État sait-il quelles ont été les conditions exactes de ce départ et si d'autres privilèges ont été accordés à cette direction au-delà de ce qui a été révélé par la presse ? Nous avons aussi entendu parler d'un audit qui aurait été réalisé sur cette situation. Quels en ont été les résultats ? Un autre point crucial qui mérite toute notre attention concerne le chantier en cours pour le pôle de santé à Monruz, censé désengorger les urgences du RHNe. Quel va être donc l'évolution pour garantir la réalisation de ce projet.

Tous ces éléments nous amènent à une question plus générale : le système de santé publique de notre canton est-il réellement à l'abri de risques structurels importants ? Si Admed venait à rencontrer des difficultés financières ou opérationnelles, les quelque 200 employés du laboratoire verraient-ils leurs emplois menacés ? Et si Admed devait être refinancée par des fonds publics, quel en serait le coût pour la collectivité neuchâteloise ? L'État est-il prêt à reprendre cette structure sous son contrôle direct si cela s'avérait nécessaire pour en assurer la pérennité ? Ces questions sont cruciales pour la confiance de nos concitoyens dans la gestion de leurs ressources publiques et pour la stabilité de notre système de santé. Il est donc impératif que le Conseil d'État apporte des réponses à ces interrogations, avant que des investigations plus approfondies ne soient entreprises. »



Capitale culturelle suisse : Rapports du Conseil d'État et de la commission Encouragement des activités culturelles à l'appui d'un projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'500'000 francs pour le projet « La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2027 » ([24.035ce](#) [24.035com](#))

Quel meilleur premier choix que La Chaux-de-Fonds

La députée Patricia Soerensen a présenté la position du groupe socialiste.

« Assister à un combat de reines avant d'aller encourager les protagonistes d'un match d'impro.

Participer à la désalpe et organiser une torrée.

S'éclater au Buskers après l'avoir fait à la Plage.

Admirer les œuvres de Lhermitte et L'Eplattenier.

Visiter la Villa turque ou un chalet de style sapin.

Découvrir le hornuss puis écouter une gymnopédie d'Éric Satie ou une œuvre de René Gerber.

Choisir quelles pièces de quelle compagnie amateur de la région aller voir pendant les fêtes.

Je m'arrête là, ma petite liste est bien loin d'être exhaustive, tant les manifestations culturelles sont diverses, nombreuses et captivantes et les acteurs culturels nombreux, compétents et passionnés.

Le groupe socialiste est bien entendu enthousiaste à l'idée de « La Chaux-de-Fonds capitale culturelle ». C'est une reconnaissance pour sa riche et foisonnante offre en la matière. Elle a cet attrait atypique dans le milieu culturel que beaucoup nous envient. Chacun.e sait qu'elle est à la pointe en la matière, raison pour laquelle, vraisemblablement, elle a été pressentie. Notre parti lui montrera un soutien fort, tout en soulignant que ce projet doit s'adresser à toutes et tous, que l'on parle des acteurs culturels ou du public qui en bénéficiera.

Il est primordial pour nous que tous les acteurs culturels du lieu puissent être associés à cet événement, grands ou petits. Connus ou moins connus. C'est une occasion unique d'y parvenir.

Nous espérons un retentissement loin à la ronde et que les visiteuses et visiteurs qui viendront découvriront une Ville et une région dans lesquelles ils souhaiteront revenir.

Points très importants également pour le groupe socialiste :



Nouvelles du Grand Conseil

- Le renforcement des liens entre les acteurs culturels neuchâtelois et d'ailleurs et les liens qui seront tissés avec les habitants du cru.
- Faire découvrir à toutes et tous les trésors architecturaux et patrimoniaux particuliers à la Ville horlogère ainsi que les arts de la scène.
- Une médiation culturelle forte entre les différents intervenants. La capitale culturelle devra être prophète en son pays et rayonner dans toutes les régions et écoles du canton.
- Un projet qui s'inscrit dans la durabilité.

Nous sommes bien conscients qu'il s'agit d'une première et que ça n'a encore jamais été réalisé.

Nous sommes au début du processus et comme dans toute démarche novatrice, les sentiments balancent entre enthousiasme et confiance d'un côté et recherche de défauts ou autres dangers. Bien que notre posture penche bien sûr du côté de l'enthousiasme, nous aurons besoin de réponses à nos questions et/ou incertitudes, et de compléments d'information.

Le projet est très ambitieux, mais certains pensent que trop peu d'argent est consacré aux artistes et craignent que les acteurs culturels ne doivent se débrouiller avec pas grand-chose.

Nous nous réjouissons que le canton et la Ville puissent rapidement se prononcer sur le sujet. Ce sera le meilleur signal pour initier le travail et permettre aux sponsors de se faire connaître. Il est primordial que les 8 millions souhaités en sponsoring puissent être atteints afin de ne pas devoir réduire les prestations.

Comment faire pour intégrer tout le monde ? Les personnes avec handicap, celles qui ne fréquentent pas ou peu les manifestations culturelles, les personnes à petit budget ? A-t-on pensé à elles ? Les différentes manifestations seront-elles payantes, gratuites, au chapeau ?

Les autres régions et communes du canton seront certainement sollicitées pour l'hébergement des visiteuses et visiteurs. Y aura-t-il aussi mise en valeur de leurs spécificités culturelles ? De quelle manière seront-elles associées à l'événement ?

Le public pourra-t-il compter sur des transports publics performants, d'une part pour accéder aux lieux de manifestations, mais aussi pour rejoindre les lieux d'hébergement ?

L'association « La Chaux-de-Fonds capitale culturelle » a maintenant pris le relais du canton pour piloter le projet et coordonner les actions des différents partenaires. Le service de la culture aura-t-il encore un rôle à jouer ? Si oui lequel ?

Les différents acteurs culturels seront-ils référencés, quel que soit leur domaine de compétence ?



Nouvelles du Grand Conseil

Pourra-t-on éviter les gros travaux routiers dans le canton pour un accueil à la hauteur de l'événement ?

Comment faire pour que ça ne soit pas un événement d'une seule année ?

Y aura-t-il un impact budgétaire pour les années à venir ?

Des moyens supplémentaires pourront-ils être alloués à futur ?

Une enquête statistique sur les impacts économiques et sociaux de l'événement est-elle envisagée ?

Qui bénéficiera de ces retombées ?

En conclusion, le groupe socialiste sera heureux de voter le projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'500'000 francs pour le projet « La Chaux-de-Fonds – Capitale culturelle suisse 2027 » à l'unanimité. »

Le projet de décret a été adopté par 98 voix sans opposition.

Contre-projet direct – Initiative « 1% pour le sport » : Rapports du Conseil d'État et de la commission des finances à l'appui d'un projet de décret soumettant au vote du peuple : a) L'initiative législative populaire « 1% pour le sport » ; b) Le contre-projet direct via un décret sollicitant un crédit d'engagement de 20 millions soutenant les installations sportives d'importance cantonale ([23.041ce](#) [23.041com](#))

Pour un soutien aux clubs sportifs, au bénévolat et à des infrastructures de qualité

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe socialiste.

« Le peu de morale que je sais, je l'ai apprise dans les salles de théâtre et dans les stades de football, qui resteront mes vraies universités ». Cette citation d'Albert Camus permet à mon sens de saisir l'importance du sujet dont notre parlement doit traiter aujourd'hui.

En effet, avant qu'il ne s'agisse d'une question de pourcentages du budget ou d'aspect technique et financier, l'initiative lancée par le Fenespo est pour le groupe socialiste un appel à prendre conscience de l'importance du sport dans notre société, dans l'épanouissement de chacune et de chacun et dans la vie associative et sociale de notre canton.



Nouvelles du Grand Conseil

Sans revenir de manière exhaustive sur les bienfaits du sport, il nous paraît nécessaire de rappeler ici qu'il est scientifiquement démontré que l'activité physique et sportive est déterminante pour la santé de la population. Et cela encore plus dans une société aussi sédentaire que la nôtre. Encourager l'activité sportive permet de diminuer de manière certainement plus efficace que toute autre mesure de prévention l'apparition de nombreuses pathologies.

Tout au long de nos vies, la santé de notre corps et celle de notre esprit s'entremêlent et s'influencent. Ainsi, le mouvement et la pratique du sport participent d'un équilibre de vie qui peut nous mener à vivre aussi heureux que possible, au même titre que les liens sociaux, la culture et l'art.

Du point de vue collectif, le sport participe très concrètement à transcender les barrières sociales et culturelles. On se mélange certainement plus chez les juniors des différents clubs de sports que partout ailleurs. Des investissements dans des infrastructures sportives de qualité et nombreuses doivent permettre une encore plus grande accessibilité du sport pour toutes et tous, indépendamment de notre genre, de notre lieu de vie ou de notre revenu.

Et finalement, alors que l'évolution de la société, des technologies et la globalisation nous rendent parfois plus solitaires, les terrains, les salles de sport et les stades restent des lieux de vie et de rencontre pour l'ensemble de la population, que ce soit à l'échelle locale, régionale ou cantonale.

Tous ces bienfaits liés au sport sont rendus possibles dans notre canton en grande partie grâce à l'engagement de milliers de bénévoles qui s'engagent sans compter sur leur temps pour faire vivre les clubs et autres associations sportives. L'initiative 1% sport demande un soutien adéquat pour ces structures bénévoles ainsi que des infrastructures de qualité. Sur le fond, le groupe socialiste soutient pleinement cette démarche.

Cependant, l'initiative telle que formulée pose plusieurs questions. En premier lieu : comment doivent être calculées les dépenses de l'État en matière de soutien au sport ? À ce propos, le Conseil d'État avertissait dès le début du traitement de cette initiative que si l'on prend en compte la part du salaire des professeurs de sports assumée par l'État, ce seuil de 1% est pratiquement atteint. Cette argumentation du CE ne nous convainc absolument pas, mais elle montre bien que sans travail parlementaire et sans contre-projet, l'initiative risquerait de manquer sa cible.

Par ailleurs, si la volonté de l'initiative est véritablement de rajouter 20 millions de charges supplémentaires chaque année dans le budget de fonctionnement de l'État par rapport à la situation actuelle, elle ne peut pas être soutenue par notre groupe. En effet, cela ne serait pas compatible avec les équilibres budgétaires que nous devons trouver et avec les ressources financières nécessaires dans d'autres domaines, notamment la transition énergétique et le soutien au pouvoir d'achat de la population.



Nouvelles du Grand Conseil

À l'inverse, le contre-projet du Conseil d'État, qui propose un montant d'investissement 10 fois moins important que celui demandé par l'initiative et tient dans un rapport de sept pages ne nous paraît pas apporter une réponse à la hauteur du sujet. À ce titre, il convient toutefois de relever que le concept cantonal des sports récemment mis en place par l'administration cantonale prévoit des pistes intéressantes pour l'encouragement à la pratique sportive dans le canton.

N'étant convaincu ni par l'initiative telle quelle ni par le contre-projet du Conseil d'État, le groupe socialiste s'est engagé avec détermination dans les travaux de la commission des finances pour préparer un contre-projet largement renforcé par rapport à la proposition du Conseil d'État.

Force est de constater que la commission des finances a fait, je crois que nous pouvons l'affirmer ici, un travail approfondi et de qualité sur ce dossier. Un groupe de travail a été mis en place, les initiants ont été rencontrés à deux reprises et un consensus sur les éléments principaux a pu être trouvé entre les différents partis au sein de la commission. Nous avons été accompagnés dans ces importants travaux par le département et les services de l'État, que je me permets de remercier ici, avec une mention particulière pour le chef du Service des sports dont le concours a été particulièrement apprécié et efficace dans l'entier du traitement du dossier.

La commission a donc finalement abouti à un contre-projet qui prévoit :

- Des investissements conséquents dans les infrastructures d'importance cantonales et régionales, à hauteur de 3 ou 4 millions par année suivant l'amendement qui sera retenu.
- Une enveloppe d'environ 500'000.- par année dans le compte de fonctionnement pour permettre d'accélérer et de renforcer le déploiement du concept cantonal des sports et de soutenir les acteurs sportifs
- Une modification légale obligeant le CE à revenir régulièrement devant le grand conseil pour solliciter des moyens financiers
- Une deuxième modification légale permettant d'élargir les possibilités de subventionnement au-delà des infrastructures.
- Et enfin un postulat demandant au Conseil d'Etat de mieux renseigner le Grand Conseil sur le déploiement du concept cantonal des sports.

Pour le groupe socialiste, ce contre-projet est complet et cohérent et permet de répondre aux demandes de l'initiative, dans une ampleur compatible avec les finances de l'État. Il s'appuie sur la proposition et le travail militant effectué par les initiants pour faire bouger les lignes tout en gardant en tête les équilibres globaux que nous devons chercher en tant que députées et députés.



Nouvelles du Grand Conseil

Reste le point sur lequel nos discussions du jour vont probablement se concentrer. À savoir, l'amendement qui a été maintenu suite aux travaux de la commission des finances qui propose d'ajouter 1 million supplémentaire d'investissements par année et porter ainsi l'enveloppe totale sur laquelle nous nous prononçons à 36 millions.

Après une discussion nourrie, notre groupe soutiendra à la quasi-unanimité la version la plus généreuse du projet et acceptera donc l'amendement maintenu par une minorité de la commission des finances.

Tout d'abord, ce montant supplémentaire paraît justifié au vu de l'ampleur et du nombre d'investissements dans les infrastructures sportives que les communes devront assumer dans les années à venir. Ensuite, si nous comprenons que la commission des finances ait effectué un arbitrage en se basant sur un raisonnement économique et financier, il nous paraît nécessaire de prendre en compte la situation politique et les informations reçues depuis lors. Dans le courrier qui nous a été adressé, la Fenespo indique que si cet amendement à 4.5 millions de dépenses annuelles ainsi que le contre-projet sont acceptés, l'initiative serait très probablement retirée. L'acceptation de cet amendement permettrait donc de réunir à la fois les initiants et une très large majorité de notre parlement autour d'une proposition commune et concertée, ce que nous appelons de nos vœux.

Le groupe socialiste se prononcera donc dans ses votes pour le contre-projet de la commission, dans sa version la plus généreuse, en partant du principe que cela permettra le retrait de l'initiative. »

Voir [le tableau des amendements réunis](#). Le projet de décret amendé a été adopté par 93 voix sans opposition.

Révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) : Rapports du Conseil d'État et de la commission Accueil des enfants (LAE3) à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur l'accueil des enfants et concernant la pétition « Pour une LAE 3 à la hauteur des enjeux de l'accueil de l'enfance ! » ([24.005ce 24.005com](#))

Un oui clair pour plus de places d'accueil pour les enfants et de meilleures conditions de travail pour les employé.e.s !

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente, chères et chers collègues,



Nouvelles du Grand Conseil

permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et professionnelle, permettre de revenir plus facilement sur le marché du travail après un congé maternité, c'est bénéfique pour les femmes, pour les familles, mais aussi pour les entreprises. Aussi pour les collectivités publiques qui bénéficient de ressources fiscales supplémentaires. Améliorer l'accueil de l'enfance, dans un contexte d'évolution des enjeux sociétaux, telles que mutations familiales, situations de précarité pour une part de la population, contribue à la socialisation des enfants, constitue une ouverture pour l'intégration des enfants de langue étrangère et une opportunité pour faciliter le passage à la scolarité.

Avant de développer la position du groupe socialiste, il est important tout d'abord de souligner que le projet LAE 3 dont nous débattons aujourd'hui est le fruit de nombreux compromis, de tous les partis, pour que cette révision puisse passer la rampe.

La LAE 3 est attendue tant par les employé.e.s des institutions, les familles et les employeurs. C'est dans cet esprit que le groupe socialiste a évalué le projet du Conseil d'État et les amendements de la Commission.

Quelles sont donc les avancées pour le groupe socialiste ?

Première amélioration : L'augmentation des taux de couverture. Aujourd'hui, le seuil est à 33%, avec la LAE 3, le seuil cantonal se situera à 35%, seuil qui permet d'accueillir environ 2 enfants sur 3. C'est une solution de compromis, puisque les partis de gauche proposaient un taux de couverture bien plus élevé. Pour le groupe socialiste, avoir une place pour chaque enfant est un objectif à terme. Mais aujourd'hui, de nombreuses communes sont encore loin du taux de 33% et le compromis trouvé est réaliste. Pour trouver des locaux pour les communes, pour trouver les professionnelles et professionnels. Nous relevons qu'en cas de besoin est avéré, le Conseil d'État s'est engagé à soutenir l'ouverture de nouvelles structures, même lorsque le taux cantonal est atteint. Toutefois, augmenter le taux de couverture cantonal ne signifie pas encore qu'il soit augmenté dans toutes les communes. C'est pourquoi notre groupe soutiendra le postulat « Pour une meilleure répartition de l'accueil pré- et parascolaire sur le territoire cantonal » afin de suivre l'évolution dans les différentes communes. Il n'est pas acceptable aujourd'hui que certaines communes ne répondent pas aux besoins de leurs habitant.e.s !

Deuxième amélioration celle des conditions de travail. C'est un point essentiel pour le groupe socialiste. La LAE 3 fait un pas dans ce sens, encore insuffisante pour notre groupe, mais c'est un pas dans le bon sens.

D'abord avec la grille salariale qui permet de diminuer les écarts de salaires entre les différentes structures, privés et publiques et d'augmenter l'égalité entre professionnel.e.s. Nous avons bien compris dans les débats de la commission que lorsque certaines structures augmentent les salaires, toute la grille est « tirée » vers le haut. C'est nécessaire ! Les seuils fixés restent trop bas et les écarts entre minima et



Nouvelles du Grand Conseil

maxima de chaque classe sont trop importants ! Vu le manque de professionnel.le.s dans le domaine, il est urgent de revoir les conditions de travail. Beaucoup de femmes, souvent à temps partiel, occupent ces postes. Certaines sont obligées, alors qu'elles travaillent, de compléter leur salaire par de l'aide sociale... Le développement de l'accueil de la petite enfance doit leur profiter aussi.

Mais, la grille salariale n'est pas de la compétence du Grand Conseil. C'est pourquoi le groupe socialiste a proposé un postulat, repris par la commission, pour dresser un bilan de la grille salariale dans les structures d'accueil dans les deux ans. Nous le soutiendrons donc.

Améliorer les conditions de travail passe aussi par le renforcement de l'encadrement des équipes éducatives et par la reconnaissance d'un taux hors présence des enfants (THPE). La commission propose un adulte pour 15 enfants dès la 5^e année, dans un souci de maintien de l'équilibre global du dispositif de financement de la LAE3. En ce qui concerne le THPE, notre groupe estime que le taux est bas pour prendre en compte les tâches pédagogiques effectuées hors de la présence des enfants, la préparation de la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques ainsi que le rôle de référent-e. C'est un pan qu'il faudra développer dans une prochaine révision.

Je l'ai dit la ligne de la commission était de trouver un compromis pour faire passer la LAE 3. Un point n'a pas nécessité de longues discussions et a fait l'unanimité d'emblée : le transfert aux communes de l'accueil parascolaire des niveaux 7-8 ! Un front commun d'abord en raison de la méthode, puisque les communes n'avaient pas été informées au cours des séances de travail. Elles n'avaient pu évaluer ni les coûts ni la faisabilité matérielle de ce transfert. Le délai d'ouverture des structures était fixé dans un premier temps en juin 2024, alors qu'il n'y avait ni locaux, ni personnel engagé, ni connaissance du nombre de places à ouvrir, puisque les parents ne connaissent pas les lieux d'accueils.... Ce manque de concertation rappelle un autre dossier que nous avons traité hier (ou ce matin...)... Le groupe socialiste s'opposera à la proposition du Conseil d'État et soutiendra le fait que l'accueil des enfants de 7^e et 8^e années scolaires continue d'être pris en charge dans le dispositif de financement de la LAE.

Le projet de loi prévoit d'étendre les heures d'ouverture de certaines structures d'accueil, tout en restant, du moins dans la loi, flou sur le nombre de structures concernées et les heures tardives. Pour une majorité du groupe socialiste, l'extension constitue une charge mentale et un stress en moins pour de nombreux pendulaires, parents employé.e.s dans les métiers de la restauration, de la vente, de la santé, etc. Pour une autre partie de notre groupe, l'extension des heures n'est pas une amélioration, puisqu'il vaudrait mieux diminuer les heures de travail pour toutes et tous et tendre vers une société offrant une meilleure qualité de vie aux familles.

En ce qui concerne les repas bio et l'art. 40, notre groupe sera partagé.



Nouvelles du Grand Conseil

Comme je l'ai annoncé, le groupe socialiste soutiendra les deux postulats. Il suivra également la commission pour classer les deux motions « LAE : un état de situation nécessaire ! » et « Pour une LAE 3 adaptée aux besoins des familles et une valorisation du personnel encadrant ! »

Enfin la commission a constaté qu'un point, soulevé par la pétition du SSP, n'a pas été traité : il s'agit de la question du bruit dans les institutions. La situation actuelle dans les STAE au niveau du bruit ainsi que les besoins et les possibilités d'adaptation n'étant pas clairs pour le moment. C'est la raison pour laquelle un projet de recommandation vous est proposé, projet que le groupe soutient.

Au final, pour améliorer le retour sur le marché du travail, pour faciliter l'organisation des parents, pour renforcer la cohésion sociale, notre groupe soutiendra cette révision. Tout en soulignant qu'à l'avenir le chantier de la LAE4 ne devra pas seulement améliorer le nombre de places, mais aussi améliorer les conditions de travail. »

Voir le [tableau des amendements réunis](#). Le projet de loi amendé a été adopté par 99 voix sans opposition.

Harmonisation de l'informatique dans la justice pénale : Rapports du Conseil d'État et de la commission des affaires extérieures à l'appui d'un projet de décret portant approbation de la convention entre les cantons et la Confédération sur l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale (CHIJP) ([24.026ce](#) [Erratum 24.026com](#))

Une standardisation et gestion des flux améliorée

Le député Christian Mermet a présenté la position socialiste

« Madame la présidente

Chers(ères) collègues

Il n'y a pas de points qui pourraient donner lieu à des clivages politiques dans l'adhésion à la convention pour l'harmonisation de l'informatique dans la justice pénale.

Je ne répéterai pas ce qu'on dit mes préopinants ni ce qu'a déjà évoqué le rapporteur de la commission, et je relève que, en tant que rapporteur du groupe socialiste, je suis en accord avec les propos du rapporteur de la commission...

Je réaffirme cependant que pour le volet des ressources qui vont être nécessaires à la mise en œuvre de cette convention, ressources que le Conseil d'État s'est d'ores et



Nouvelles du Grand Conseil

déjà engagé à mettre à disposition, le groupe socialiste sera particulièrement attentif ces prochaines années aux budgets consacrés à ces évolutions, tant au sein de la justice, de la police que du service pénitentiaire.

En conclusion : Le groupe socialiste acceptera cette convention. »

Le projet de décret a été adopté par 99 voix sans opposition.

Imposition des frontaliers : Rapports du Conseil d'État et de la commission Fiscalité en réponse au postulat 18.192, pour « un juste prix » : hausse du taux de rétrocession des travailleurs frontaliers avec la France ([24.037ce](#) [24.037com](#))

L'eau a coulé sous les ponts

La députée Marinette Matthey a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente, cher-es collègues

Le groupe PS a rapidement pris connaissance de ce rapport de la commission Fiscalité concernant l'impôt des frontaliers. Pour rappel, la France restitue au canton de Neuchâtel 50 millions, qui correspondent à 4,5% de la masse salariale brute annuelle des 16'500 frontaliers travaillant dans le canton. 75% de cette somme est reversée aux communes.

En janvier 2019, le GC a accepté sans opposition une motion PLR transformée en postulat qui demandait le doublement de ce taux, et enjoignait le Conseil d'État à entreprendre des négociations avec l'état français.

Peu après l'acceptation de ce postulat, il y a eu l'épidémie COVID, avec ses confinements et son télétravail. Le télétravail s'est énormément développé chez les frontaliers (évidemment pas chez le personnel de santé ni de la restauration ni parmi celles et ceux qui travaillent à l'établi, mais surtout chez les cadres). La possibilité de télétravailler est aujourd'hui un argument des entreprises pour recruter les "meilleurs talents".

Dès lors, une question se pose : une personne domiciliée à Morteau qui travaille en Suisse, mais fait du télétravail deux jours par semaine à domicile est-elle encore un-e frontalier-e ? En principe non, car est frontalier ou frontalière quelqu'un qui travaille en Suisse, mais rentre tous les soirs dormir chez lui.



Nouvelles du Grand Conseil

Cette épineuse question a été réglée par un accord à l'amiable entre les deux pays le 13 mai 2020, en pleine crise du COVID.

En août 2022, des négociations ont été ouvertes pour trouver un règlement pérenne de cette question. Devant les abyssales questions administratives posées par la levée de l'impôt dans deux pays si on modifiait le statut des frontaliers, et face à un rapport de force qui n'est pour le moins pas favorable au canton de Neuchâtel, le Conseil d'État s'estime satisfait d'avoir pu conserver le *statu quo* de 2020 : le télétravail ne modifie pas le statut de frontalier.ière et le taux de restitution de l'impôt reste à 4,5%.

Le groupe PS prend acte de la pérennisation de l'accord à l'amiable qui a abouti à une modification de la convention de double imposition. Celle-ci stipule désormais que jusqu'à 40% de télétravail, un-e frontalier reste un-e frontalière. Passé ce seuil, les personnes sont soumises à l'impôt à la source et une compensation est versée par le Canton à la France pour la part correspondant au pourcentage de télétravail.

La convention prévoit aussi un échange automatique de renseignements portant sur les données salariales des personnes qui vivent dans un pays et travaille dans un autre. Cet échange doit surtout permettre à la France de vérifier que les revenus pour lesquels elle verse une rétrocession à la Suisse sont bel et bien déclarés en France !

Le groupe PS approuvera à l'unanimité ce rapport et la proposition de classement du postulat PLR demandant une hausse du taux de rétrocession par la France de l'impôt des frontaliers et des frontalières. »

Le classement du postulat a été accepté par 83 voix contre 7.

Potentiel thermique des tunnels : Rapport du Conseil d'État en réponse au postulat 22.172 « Et si nous valorisons la chaleur des tunnels du canton ? » ([24.043ce](#))

Une idée prometteuse

La députée Joëlle Eymann a présenté la position socialiste.

« Madame la Présidente,

Chers collègues,

Le groupe socialiste tient à exprimer notre reconnaissance pour le rapport 24.043CE, qui est non seulement bien fait, mais aussi très complet. Ce rapport répond de manière exhaustive au postulat 22.172 concernant le potentiel thermique des tunnels.



Nouvelles du Grand Conseil

Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce document.

Le rapport explore l'utilisation de la chaleur géothermique des tunnels pour chauffer des bâtiments. Il souligne que cette technologie est déjà utilisée dans d'autres pays et pourrait être bénéfique pour le canton de Neuchâtel.

L'analyse réalisée par le département sur la faisabilité des différents sites est particulièrement bien étayée. Le tunnel des Arêtes et le contournement Sud de La Chaux-de-Fonds sont identifiés comme des candidats potentiels pour l'installation de systèmes de récupération de chaleur.

Toutefois ce rapport montre que la mise en place de ces systèmes dans des tunnels existants est coûteuse et techniquement complexe. La rentabilité dépend de la demande de chaleur à proximité des tunnels.

La réussite de ces projets nécessite la collaboration avec des entreprises énergétiques et des investissements importants.

Notre groupe soutient que l'idée de fond semble prometteuse, mais il est en accord avec le rapport qui souligne les difficultés techniques et financières.

Il est important de relever également que le volume de chaleur dégagé a diminué ces dernières années, en grande partie à cause de l'augmentation des véhicules électriques, qui produisent moins de chaleur.

Le groupe socialiste se réjouit de voir un potentiel dans le futur tunnel H18 qui pourrait être exploité, selon le rapport.

Le tunnel des Arêtes, qui fait partie du contournement Est de La Chaux-de-Fonds, pourrait être équipé d'un système d'échangeur de chaleur pour valoriser la chaleur géothermique. Cela pourrait permettre de chauffer des installations et des bâtiments situés à proximité, contribuant ainsi à une utilisation plus durable de l'énergie.

En conclusion, le groupe socialiste à l'unanimité acceptera le classement du postulat 22.172. »

Le classement du postulat n'a pas été combattu.

Les Nouvelles du Grand Conseil, les 3 et 4 décembre 2024.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.